|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| C:\Users\ponder\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Word\BDT-25th_anniversary_2017-Logo_411959-3_transparent.png | **Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-17)****Buenos Aires, Argentine, 9-20 octobre 2017** | C:\Users\murphy\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Outlook\PQ94T9LJ\bd_F_25Years_Horizontal-411959 (002).jpg |
|  |  |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | **Addendum 3 auDocument CMDT-17/19-F** |
|  | **16 août 2017** |
|  | **Original: anglais** |
| Etats Membres de l'Union africaine des télécommunications |
| NOUVELLES INITIATIVES RéGIONALES |
|  |
| **Domaine prioritaire:**– Initiatives régionales, projets qui leur sont associés et mécanismes de financement**Résumé:**La 2ème réunion préparatoire régionale a permis de faire la synthèse des propositions de nouvelles initiatives régionales compte tenu des principes et contributions suivants:1) les lignes directrices de l'UIT sur l'élaboration des initiatives régionales;2) les résultats de la première réunion préparatoire pour l'Afrique organisée à Kigali;3) les contributions des Etats Membres et des Associés africains à cette réunion;4) la réduction de sept à cinq initiatives.Le présent document expose les initiatives régionales pour la région Afrique.**Résultats attendus:**La CMDT-17 est invitée à examiner et adopter les propositions communes pour la région Afrique ci-jointes.**Références:**Documents TDAG17-22/73(Rév.1) et RPM-AFR16/9 |

INITIATIVES RÉGIONALES

INITIATIVES RÉGIONALES POUR L'AFRIQUE

**SUP** AFCP/19A3/1

# AFR1: Renforcement des capacités humaines et institutionnelles

**ADD** AFCP/19A3/2

**AFR1: Création d'économies numériques et promotion de l'innovation en Afrique**

**Objectif**: Les pays de la région Afrique ont besoin d'interventions qui permettraient à leur économie de passer au numérique. Il est indispensable que l'UIT aide les Etats Membres de cette région à tirer pleinement parti des avantages de l'économie numérique en relevant les nouveaux défis qui se posent sur le plan de la réglementation et des politiques. Dans la droite ligne de la croissance des économies numériques, les innovations reposant sur les TIC, dont le potentiel en ce qui concerne le développement socio-économique des pays est avéré, vont également croissant. Il est demandé à l'UIT de prêter son concours aux Etats Membres de la région Afrique de façon à bâtir des écosystèmes de l'innovation plus efficaces qui reposent sur les TIC.

Résultats attendus

1) Fournir une assistance à l'élaboration de stratégies nationales dans le domaine de l'économie numérique axées sur des politiques et des réglementations propices permettant de favoriser le recours aux technologies numériques.

2) Encourager l'inclusion numérique et aider à l'élaboration de stratégies, politiques, cadres réglementaires et lignes directrices visant précisément à permettre l'inclusion sociale et financière grâce à l'amélioration de la culture et de l'accessibilité du numérique.

3) Aider à élaborer des plans d'action assortis d'indicateurs fondamentaux de performance liés au numérique et concernant notamment l'adoption de cyberapplications orientées vers le développement durable dans divers pans des économies africaines.

4) Fournir une aide concernant l'adoption et l'application de normes pertinentes visant à résoudre les problèmes d'interopérabilité qui découlent de la généralisation de l'innovation numérique, laquelle engendre des changements et des perturbations.

5) Fournir un appui en ce qui concerne le renforcement des moyens dont disposent les Etats Membres pour mettre au point des interventions efficaces en matière de politiques d'innovation, à toutes les étapes de ce processus.

6) Aider à mettre au point des modèles de financement de l'écosystème des TIC en Afrique et à trouver des possibilités de partenariat pour mettre en place des cadres propices à une innovation durable.

7) Fournir un appui concernant le renforcement des capacités, particulièrement dans le domaine de la protection de la propriété intellectuelle, pilier fondamental de l'innovation.

8) Fournir une aide à l'élaboration et à la mise en place de cadres de fabrication des biens liés aux TIC en Afrique qui sont le fruit de travaux innovants.

**SUP** AFCP/19A3/3

# AFR2: Renforcement et harmonisation des cadres politiques et réglementaires en vue de l'intégration des marchés africains des télécommunications/TIC

**ADD** AFCP/19A3/4

**AFR2: Promotion des nouvelles technologies large bande**

**Objectif**: Favoriser la création de nouvelles technologies pour aider la région Afrique à tirer pleinement parti des avantages du large bande haut débit et de qualité.

Résultats attendus

1) Fournir une assistance en matière d'élaboration de plans stratégiques nationaux et régionaux axés sur des politiques et des réglementations propices aux réseaux large bande haut débit et de qualité dans la région.

2) Fournir un appui permettant d'échanger les bonnes pratiques relatives aux modèles de financement et de recenser les possibilités de partenariat pour favoriser le large bande haut débit et de qualité.

3) Encourager l'harmonisation des plans sous-régionaux relatifs au large bande pour garantir l'accès de tous au large bande haut débit et de qualité de façon équitable.

4) Aider à renforcer les capacités humaines au moyen notamment de programmes de formations et d'ateliers afin d'échanger des connaissances techniques et de permettre aux personnes handicapées de participer à l'apparition de nouvelles technologies large bande et d'en tirer parti.

5) Fournir un appui en faveur de la promotion, de la coordination et de la création de points d'échange Internet aux niveaux national, sous-régional et régional pour mieux contrôler la bande passante.

6) Prêter assistance en ce qui concerne le développement de l'initiative relative au réseau dorsal régional et continental pour garantir la résilience des câbles sous-marins.

**SUP** AFCP/19A3/5

# AFR3: Développement de l'accès au large bande et adoption du large bande

**ADD** AFCP/19A3/6

**AFR3: Renforcement de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC**

**Objectif**: Aider les Etats Membres à élaborer et mettre en oeuvre des politiques et des stratégies, des normes ainsi que des mécanismes destinés à renforcer la sécurité des réseaux et des systèmes d'information, à assurer l'interopérabilité des technologies numériques, à protéger les données et les personnes et à garantir la confiance numérique. Protéger l'infrastructure des TIC et renforcer la confiance en ce qui concerne leur utilisation et celle des applications qui y sont associées.

Résultats attendus

1) Veiller à ce que, dans le cadre du Programme Connect 2020, l'état de préparation en matière de cybersécurité atteigne 40% à l'horizon 2020.

2) Aider les Etats Membres à évaluer et à adapter les cadres législatif et réglementaire sur la base d'une meilleure utilisation du rapport sur l'Indice de cybersécurité dans le monde (GCI) de l'UIT.

3) Encourager la mise en place d'un cadre mondial de collaboration et de sensibilisation aux niveaux régional et sous-régional pour le développement d'une culture mondiale de la cybersécurité et aider les consommateurs à mieux comprendre les risques et s'en protéger.

4) Aider à sensibiliser les consommateurs en matière de commerce électronique et de transactions sur mobile et les informer sur la législation financière concernant les transactions électroniques et les systèmes de paiements sur mobile.

5) Favoriser la mise en place, aux niveaux national et régional, de mécanismes institutionnels et organisationnels propres à faciliter la mise en oeuvre efficace de stratégies en matière de cybersécurité.

6) Elaborer des mesures destinées à protéger les consommateurs, les enfants et les autres personnes vulnérables lors de l'utilisation des TIC.

7) Sensibiliser l'opinion publique aux cybermenaces, aux mesures de cybersécurité et à la qualité de service dans le cadre de l'utilisation des TIC.

8) Adopter des mesures en faveur de la protection de la vie privée et des données personnelles.

9) Aider à mettre en place des structures appropriées (centres de données, IXP…) pour le développement de la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité et promouvoir la mise en place d'équipes d'intervention en cas d'incident informatique (CIRT) aux niveaux national et régional.

10) Elaborer une stratégie harmonisée visant à renforcer la sécurité de l'information et à lutter contre le spam et les cybermenaces.

**SUP** AFCP/19A3/7

# AFR4: Gestion du spectre et passage à la radiodiffusion numérique

**ADD** AFCP/19A3/8

**AFR4: Renforcement des capacités humaines et institutionnelles**

**Objectif**: Les pays de la région Afrique ont fortement besoin d'opérations de renforcement de leurs capacités humaines et institutionnelles qui les aideraient à transformer la société dans son ensemble en vue de l'avènement d'un environnement socio-économique numérique. La région Afrique souhaite donc que l'UIT lui prête son concours pour améliorer les moyens régionaux dont elle dispose pour assurer cette transformation.

Bien qu'il existe actuellement en Afrique des établissements qui proposent à leurs membres des formations et un renforcement des capacités liés aux TIC, lesdits établissements pourraient avoir besoin de moyens accrus.

Résultats attendus

1) Aider à procéder à une évaluation d'ensemble dans le domaine du renforcement des capacités humaines et institutionnelles dans la région Afrique.

2) Aider à élaborer une stratégie à long terme modulable de renforcement des capacités humaines et institutionnelles au niveau régional qui tienne compte des objectifs de développement durable pertinents notamment en ce qui concerne l'inclusion et les nouvelles questions liées aux TIC.

3) Eventuellement prêter assistance pour améliorer certains aspects du renforcement des capacités humaines et institutionnelles, par exemple:

a) Améliorer les centres d'excellence existants et les autres centres de renforcement des capacités dans la région.

b) Renforcer les moyens dont disposent les Etats Membres pour promouvoir l'accessibilité et développer les compétences spécialisées permettant de répondre aux besoins des personnes handicapées en ce qui concerne les TIC et de promouvoir leur utilisation des applications de l'Internet.

4) Fournir continuellement aux Etats Membres de la région Afrique des ressources pour la formation au sein de l'UIT et améliorer leur accès à ces ressources.

**SUP** AFCP/19A3/9

# AFR5: Instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC

**ADD** AFCP/19A3/10

**AFR5: Gestion et surveillance du spectre des fréquences radioélectriques et passage à la radiodiffusion numérique**

**Objectif**: Aider les Etats Membres à assurer le passage à la radiodiffusion numérique et une gestion économique et efficace du spectre des fréquences radioélectriques et des ressources orbitales.

Résultats attendus

1) Aider à mettre en oeuvre un plan d'action postmigration permettant d'élaborer de nouveaux services assortis des meilleures conditions d'accessibilité sur les plans technique et économique, de définir les conditions d'attribution et d'utilisation du "dividende numérique" afin de favoriser le développement des services large bande et d'assurer un renforcement des capacités, y compris l'échange de connaissances et de données d'expérience en ce qui concerne la réglementation des services par satellite, l'accent étant mis sur la notification et la coordination des satellites.

2) Fournir une assistance pour la mise en place de modèles de financement pour assurer les investissements nécessaires pour le passage de l'analogique au numérique.

3) Aider les pays à mettre en place un écosystème durable de production et de monétisation de contenus et de chaînes au niveau local.

4) Fournir un appui pour l'élaboration de plans de gestion du spectre aux niveaux national, régional et mondial, notamment pour le passage à la radiodiffusion numérique.

5) Fournir une assistance pour l'utilisation des outils destinés à aider les pays en développement à améliorer la coordination internationale des fréquences pour les services de Terre dans les zones frontalières.

6) Réaliser des études et élaborer des critères de comparaison et des lignes directrices sur les aspects politiques et économiques de l'assignation et de l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques, compte tenu de la Résolution 9 (Rév.Hyderabad, 2010) de la Conférence mondiale de développement des télécommunications.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_